

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 80

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 31 Mars 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

OBJET

Liaison au Nord-Est de l'Agglomération marseillaise (LINEA) - Quartier Saint-Mitre -
13013 Marseille - Convention d'occupation du domaine privé départemental par la
Métropole Aix-Marseille-Provence

**DGAET Direction des Routes et des Ports
Arrondissement de Marseille**

PRESENTATION

Le Département des Bouches du Rhône est propriétaire de deux parcelles situées chemin de La Bastide Longue, dans le 13^{ème} arrondissement à Marseille.

Ces parcelles, cadastrées section 889 I n°57 et 60, ont été acquises à l'Etat en 2013 (par acte du 30 avril 2013 publié le 15 juillet 2013 volume 2013P n°4265 et attestation rectificative du 21/11/2016 volume 2013P n°5139), en vue de l'aménagement routier de la Liaison au Nord-Est de l'Agglomération marseillaise (LINEA).

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence a sollicité le Département afin d'obtenir l'autorisation d'occupation de ces parcelles afin de réaliser la desserte sanitaire du boulevard Meiffren et du chemin de la Bastide Longue et d'effectuer des travaux sur le tréfonds de ces deux parcelles.

Cette occupation ne remet pas en cause l'exécution des travaux du projet LINEA.

Le présent rapport a pour objet d'autoriser la signature de la convention, jointe au présent rapport, entre le Département et la Métropole Aix Marseille Provence pour l'occupation des parcelles désignées ci-dessus.

PROPOSITION

Je vous propose de bien vouloir m'autoriser à signer la convention d'autorisation d'occupation des parcelles du domaine routier privé départemental, cadastrées S° 889 I n°57 et 60 situées à Marseille (13013), par la Métropole Aix-Marseille-Provence, dont le projet est annexé au rapport.

Au bénéfice de ces précisions et sur proposition de Monsieur le Délégué aux routes, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL